

Préfecture du Morbihan

10 place du Général de Gaulle

56000 VANNES

A l'attention de Monsieur le Préfet

**Objet : Déclaration indiquant l'absence d'incendie au cours des 15 dernières années
Défrichement - Carrière de Kergantic-Lanvrian-Lopeheur située sur la commune de
Ploemeur**

**Réf : Code de l'environnement – Article D. 181-15-9
Code Forestier – Articles R. 341-1 et R. 341-2**

Monsieur le Préfet,

Je soussignée, Sandrine PERAUD-DEGEZ agissant en qualité de Directrice des Kaolins de Bretagne – IMERYS CERAMICS FRANCE, déclare, en l'état actuel de nos connaissances, qu'il n'y a pas eu d'incendie au cours des 15 dernières années, ayant parcouru les terrains sollicités en renouvellement et en extension de notre projet, nécessitant un défrichement.

Vous voudrez bien trouver, accompagnant la présente déclaration, un plan de situation au 1/25 000^{ème} sur lequel figure la localisation des zones à défricher (PJ n°106) ainsi qu'un extrait du plan cadastral mentionnant les surfaces concernées (PJ n°107).

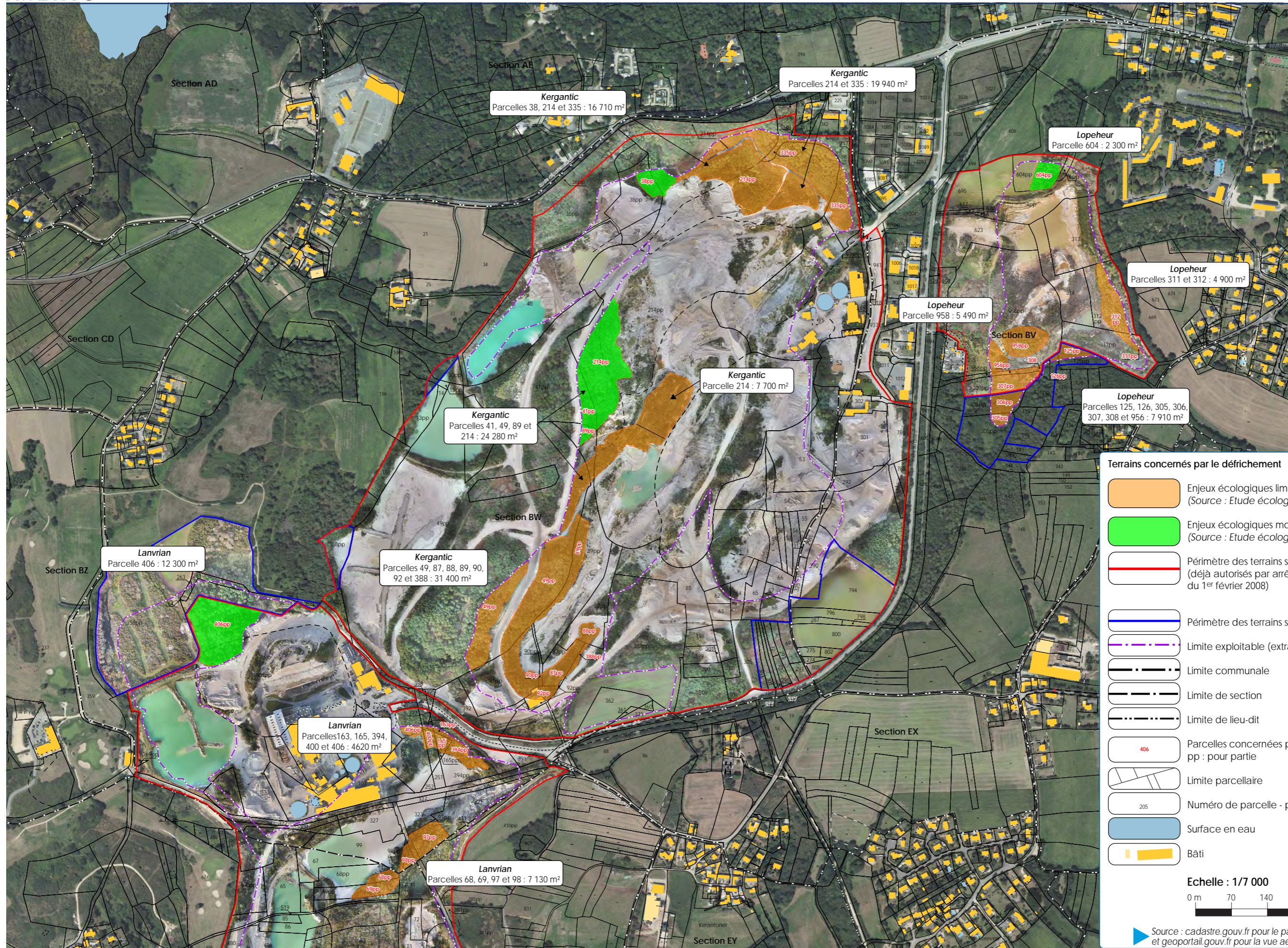
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Fait à Ploemeur, le 23/11/2021

Sandrine PERAUD-DEGEZ

Directrice des Kaolins de Bretagne





Terrains concernés par le défrichement

- Enjeux écologiques limités (Source : Etude écologique DERVENN)
- Enjeux écologiques modéré (Source : Etude écologique DERVENN)
- Périmètre des terrains sollicités en renouvellement (déjà autorisés par arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008)
- Périmètre des terrains sollicités en extension
- Limite exploitable (extraction et remblayage)
- Limite communale
- Limite de section
- Limite de lieu-dit
- Parcelles concernées par le défrichement - pp : pour partie
- Limite parcellaire
- Numéro de parcelle - pp : pour partie
- Surface en eau
- Bâti

Echelle : 1/7 000

0 m 70 140 210 280 m

Source : cadastre.gouv.fr pour le parcellaire, Géofalco - Janvier 2021 et geoportail.gouv.fr pour la vue aérienne